

Loir-et-Cher : le projet d'éoliennes à Sérís et Josnes, un "sujet sensible"

Publié le 26/11/2020 à 06:25 | Mis à jour le 26/11/2020 à 14:38



L'implantation de 6 à 17 éoliennes est à l'étude sur les communes de Sérís et Josnes, en petite Beauce.
© Photomontage NR -Photo NR Eric Pollet - M. C.

En pleine petite Beauce, au nord de la Loire, les communes de Josnes et Sérís sont concernées par un projet de parc éolien. "Au moins six éoliennes" pourraient être installées mais l'opposition s'organise.

Un projet d'implantation d'au moins six éoliennes, jusqu'à dix-sept, de 150 mètres de hauteur, concerne les **communes de Sérís et Josnes**. Il est porté par la société Web énergie du vent, qui a repéré un site de 740 hectares.

« Le périmètre du projet se caractérise par : une topographie favorable (espace agricole plat), un gisement de vent favorable (environ 6 m/s à 50 m de haut) et un raccordement possible à Meung-sur-Loire, Moisy, Beaugency ou Suèvres », est-il **présenté sur le site internet dédié**.

« Dans l'éolien nous avons des contraintes précises, **comme le fait d'être à 500 mètres, au moins, des habitations**... On les superpose et des zones remontent. On appelle alors les mairies pour discuter des possibilités », explique **Antoine Havet**, chef de projet pour l'entreprise comptant treize collaborateurs en France, filiale d'un groupe autrichien.

De la concertation

Si les premiers échanges remontent à l'été 2018, le projet a vraiment avancé depuis la fin du premier confinement, une fois les élections municipales passées. « Notre manière de faire s'appuie sur la concertation. On veut travailler dans une relation de confiance, insiste Antoine Havet. **Cent vingt personnes ont été**

rencontrées entre début juin et fin juillet dans le cadre de l'étude des perceptions, et une réunion de restitution a pu avoir lieu fin septembre. Une cinquantaine de personnes y ont assisté, en deux sessions. »

Organisés avec le cabinet spécialisé Mazars, des ateliers de « co-construction » étaient aussi prévus en novembre et début décembre ; ils ont dû être reportés du fait du reconfinement.

Le projet n'en est de toute manière qu'à ses débuts : « *Nous sommes dans la préféabilité. Les prochaines étapes sont les études à proprement parler... De gros dossiers sont à monter. Cela va prendre encore au moins un an. **Le plus tôt est toujours le mieux mais nous n'avons pas de calendrier précis*** », décrit Antoine Havet. Ensuite interviendrait le temps de l'instruction par les services de l'État, de l'enquête publique, etc. La décision finale revenant au préfet.

Un collectif et Tempête en Beauce prêts « à se battre »

Les opposants au projet sont d'ores et déjà en train de s'organiser et de mobiliser. **Un collectif « anti-éolien »** est né ; un **groupe Facebook réunit une quarantaine de membres**. « *Cette concertation, c'est une grande mascarade* », dénonce **Isabelle Mercier, habitante du centre-bourg de Sérís** se disant « *pas du tout pour* ». Elle met en avant la proximité avec plusieurs sites classés, dont le château de Talcy, l'environnement – « *on est sur un couloir de migration des oiseaux* » – et bien sûr les paysages. « *La petite Beauce est réputée. Ces éoliennes vont ravager la nature pour quelques personnes qui toucheront un peu d'argent* », critique-t-elle.

« *D'autres communes que Josnes et Sérís seront concernées par les nuisances. Sans doute Talcy et Concriers notamment* », estime **Michel Davancens**, président de **l'association Tempête en Beauce**, dont l'action a contribué à l'abandon du projet éolien de La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, où il réside.

« *Si je prends ma casquette d'ingénieur, je ne suis pas inquiet, tous les arguments que nous avons développés pour le projet de Villexanton, La Chapelle s'appliquent à Sérís. C'est même encore plus près du **château de Talcy et de la Loire**, patrimoine mondial. C'est aussi à la limite de la zone Natura 2000*, décrit le militant. *Mais, au regard des engagements pris par le parlement sur le nombre d'éoliennes, le bon sens pourrait cette fois ne pas prévaloir. Nous sommes de toute manière prêts à nous battre !* »

Les conseils municipaux de Josnes et Sérís vont se prononcer

> Philippe Hugué, maire de Sérís, rappelle que le dossier a été ouvert sous son prédécesseur Jean-Yves Peschard. Le conseil municipal d'alors avait émis un avis défavorable ; c'était en avril 2019. Les nouveaux conseillers ont rencontré les porteurs de projet en septembre : ils prendront une position « d'ici la fin de l'année ». « *À ce stade notre rôle est assez limité* », décrit le maire, qui réserve son point de vue pour « *ne pas influencer le conseil* ».

> Catherine Baudouin, maire de Josnes est sur la même ligne et ne tient pas à partager sa position personnelle, elle appliquera celle du conseil. Il doit justement se prononcer sur la question ce vendredi 27 novembre. L'élue reconnaît : « *C'est un sujet très sensible. Le vote se fera à bulletins secrets.* »

Valérie Pernette avec cor. NR, Manuel Serrano